

Objectif(s) du CT pour chaque problématique	Action(s) du CT	Echéancier	Objectifs / Dispositions du SAGE	Commentaires
Volet milieux aquatiques : Restauration des cours d'eau	Portage opérationnel	Sur les 5 ans du programme d'actions	Objectif 2 : Portage opérationnel des actions sur l'ensemble du territoire CE.1 : Porter des programmes contractuels milieux aquatiques	Le programme d'actions participe à la mise en œuvre opérationnelle du SAGE sur le volet milieu aquatique. Des précisions concernant les moyens humains (ETP) mis à disposition pour mettre en œuvre ces actions pourront toutefois être apportées. Le bassin du Verdun n'est pas classé comme prioritaire au regard de l'enjeu pollutions diffuses.
Actions pour maintenir la structure des berges, restaurer ou conserver les fonctionnalités de la végétation rivulaire (ripisylve)	Lutte contre le piétinement des animaux : - Pose de clôtures, - Aménagement d'abreuvoirs, - Aménagement des traversées de cours d'eau pour les animaux sur zones localisées, - Retrait de clôtures en travers du cours d'eau,	Sur les 5 ans du programme d'actions	Objectif n°3 : atteindre le bon état écologique des masses d'eau	Le projet de SAGE ne prévoit pas de disposition spécifique concernant l'entretien et/ou la restauration du lit mineur, de la ripisylve et des berges. Malgré tout, les actions proposées devraient concourir à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux poursuivis par la CLE.
	Travaux sur la ripisylve - Restauration légère (débroussaillage, coupe d'éclaircie, recépage, abattage), - Restauration lourde (plantations),			
Actions pour améliorer la qualité du lit mineur des cours d'eau	Restauration morphologique du lit (légère) et restauration du lit dans le talweg naturel : - Diversification, - Recharge.	Sur les 2 premières années du programme d'actions		
	Gestion des encombres	Sur les 5 ans du programme d'actions		
			Objectif 2 : Assurer une continuité écologique sur l'axe Loire et ses affluents Objectif n°3 : Atteindre le bon état des masses d'eau CE.2 : Définition et mise en œuvre d'un plan d'actions « continuité écologique » CE.3 : Réaliser un diagnostic partagé des ouvrages hydrauliques CE.3 : Réaliser un diagnostic partagé des ouvrages hydrauliques CE.6 : Réduire le taux d'étagement du Loire et de ses affluents	Un inventaire des ouvrages avait été mené lors de la phase d'état des lieux / diagnostic préalable à la définition du présent programme. Des préconisations d'actions avaient par ailleurs été proposées. Elles visaient principalement l'aménagement des petits ouvrages de type franchissements routiers (buse, pont), les ouvrages plus structurants (déversoir de moulin notamment) devant faire l'objet d'études complémentaires. Aucune de ces actions n'a finalement été retenue. En ce sens le projet ne participe pas à l'atteinte des objectifs inscrits au projet de SAGE sur le volet restauration de la continuité écologique.